



Protection supérieure de l'appareil pour Apple qui comprend les services AppleCare

Les accidents, ça arrive! C'est pourquoi les programmes de **Protection supérieure de l'appareil** de Rogers vous permettent d'avoir l'esprit tranquille, quand l'étui de téléphone ne suffit pas¹.



Réparations illimitées de l'écran de votre iPhone avec la première réparation **SANS FRAIS ADDITIONNELS**

iPhone et iPad

Profitez d'un tout autre niveau de protection avec le programme qui comprend la première réparation sans aucuns frais additionnels en cas de bris d'écran de votre iPhone, à condition que votre appareil ne présente aucun autre dommage.

Vous aurez aussi droit à des demandes de service illimitées pour l'équipement sous garantie avec frais de traitement, ainsi qu'au service et au soutien offerts directement par Apple.

De **6,99 \$ à 18,99 \$** par mois selon la catégorie de l'appareil.
Des frais de traitement s'appliquent⁴.

| | |
|------------------------------|---|
| RÉPARATION D'ÉCRAN | Réparations illimitées en cas de bris d'écran de votre iPhone avec la première réparation sans aucuns frais additionnels . |
| RÉPARATION D'APPAREIL | Perte ou vol. ² |
| RÉPARATION D'APPAREIL | Dommmages accidentels dus à la manipulation, couverture de la garantie de l'équipement en cas de défaillances ou de défauts. |

Apple Watch

Obtenez une protection contre les dommages accidentels causés par la manipulation et les défauts de l'équipement tout en profitant d'options de réparation pratiques.

Vous aurez aussi droit à des demandes de service illimitées pour l'équipement sous garantie sans frais de traitement, ainsi qu'au service et au soutien offerts directement par Apple.

De **6,99 \$ à 15,99 \$** par mois selon la catégorie de l'appareil. Des frais de traitement s'appliquent⁴.

| | |
|------------------------------|---|
| RÉPARATION D'APPAREIL | Dommmages accidentels causés par la manipulation, couverture de la garantie de l'équipement en cas de défaillances ou de défauts. |
|------------------------------|---|

Pour obtenir la Protection supérieure de l'appareil pour Apple qui comprend les services AppleCare, il suffit d'appeler ou de visiter un magasin près de chez vous dans les 60 jours suivant l'achat ou le changement de votre appareil. Vous pouvez, bien entendu, annuler votre service en tout temps.

RÉPARATION DE L'APPAREIL

Ne vous en faites pas! On tentera de réparer votre appareil s'il est endommagé ou s'il présente tout autre problème couvert par votre garantie.

Vous pouvez présenter un nombre illimité de demandes de réparation en cas de dommages accidentels dus à la manipulation ou de défauts pour votre appareil couvert.³

Les demandes de service pour Apple Watch sont illimitées.

Pour toutes les réparations, des frais de traitement allant de 39 \$ à 129 \$ s'appliquent, selon l'appareil et le type de dommage.⁴

REPLACEMENT D'APPAREIL

Si, pour quelque raison que ce soit, votre appareil est perdu ou volé, s'il présente des dommages matériels ou causés par un liquide qui sont irréparables, ou s'il présente d'autres problèmes irréparables, vous recevrez un appareil de remplacement.

On vous promet que votre appareil de remplacement sera neuf ou une version remise à neuf, d'un modèle identique.

Votre appareil couvert par la protection est admissible à une demande de service pour un remplacement en cas de perte ou de vol par période de 12 mois consécutifs.³

Apple Watch n'est pas admissible à la protection en cas de perte ou de vol.

Pour les remplacements en cas de perte ou de vol, des frais de traitement allant de 150 \$ à 400 \$ s'appliquent, selon la catégorie de l'appareil à remplacer.⁴

PROFITEZ DES AVANTAGES SUIVANTS

Service et soutien offerts directement par Apple dans les magasins Apple et chez les fournisseurs de services autorisés Apple.

Réparation ou remplacement certifié par Apple.

Demandes de service illimitées pour l'équipement sous garantie avec frais de traitement et demandes de service illimitées pour les dommages accidentels.

Options de réparation

| Par la poste | En personne, dans un centre de réparation | En magasin |
|---|---|---|
|  |  |  |

Ces options sont proposées au moment de la présentation de la demande de service¹, selon votre appareil, l'endroit où vous vous trouvez et le type de dommage.

Consultez rogers.com/demandeservice pour voir la liste des frais de traitement par type d'appareil et de dommage.

Les accidents, ça arrive.

Obtenez dès aujourd'hui la Protection supérieure de l'appareil pour Apple qui comprend les services AppleCare!

Consultez rogers.com/protection pour connaître les détails.

Pour vous inscrire, rendez-vous dans un magasin Rogers ou composez le 1-888-ROGERS1

 **ROGERS**

L'offre peut être modifiée sans préavis. Taxes en sus. Modalités de service complètes du programme : rogers.com/demandeservice. Cette brochure s'applique au programme de Protection supérieure de l'appareil pour Apple qui comprend les services AppleCare offerts dans toutes les provinces, sauf le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan; veuillez consulter la brochure qui s'applique au programme de ces provinces. Les appareils avec service prépayé de Rogers ne sont pas admissibles. **1.** La Protection de l'appareil ne s'applique qu'à l'appareil utilisé avec le code IMEI inscrit au moment de la défec-tuosité. Les frais applicables sont déterminés par l'appareil associé au code IMEI. Les programmes de Protection de l'appareil sont des ententes mensuelles en vigueur jusqu'à leur annulation par vous ou par Rogers. Les options de réparation sont offertes seulement si l'appareil peut être réparé et selon l'endroit où vous vous trouvez, l'appareil et le type de dommage. Certaines défec-tuosités ne sont pas couvertes : les dommages indirects; les dommages découlant d'une mauvaise utilisation ou d'un acte délibéré; les défaillances existantes; les dommages esthétiques qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement; les dommages causés par un virus ou la programmation non autorisée. Consultez la liste complète dans les modalités sur rogers.com/demandeservice. **2.** On assumera les frais de remplacement d'un appareil couvert pour un maximum de 3 000 \$, y compris les accessoires couverts, par demande de service et en fonction de la catégorie de l'appareil couvert. Si vous recevez un appareil de remplacement à la suite d'une demande de service pour dommage ou d'une demande de garantie prolongée et si l'on ne reçoit pas votre appareil d'origine dans les 30 jours ou que vous le retournez verrouillé, des frais pour équipement non retourné ou verrouillé (selon le cas) pouvant aller jusqu'à 800,00 \$ selon la catégorie de l'appareil vous seront facturés. Si l'on vous fournit un appareil de remplacement à la suite de la perte ou du vol de l'appareil couvert et que vous retrouvez celui-ci ultérieurement, vous devez nous le retourner comme il est stipulé dans les modalités. Composez le 1-855-877-3887 pour demander une enveloppe de retour affranchie. **3.** On traitera une demande de service au cours de toute période de 12 mois en cas de perte ou de vol et un nombre illimité de demandes de réparation en cas de dommages accidentels dus à la manipulation. **4.** Vous devrez payer des frais de traitement non remboursables en fonction de votre type d'appareil et du type de dommage avant que l'on traite votre demande de service approuvée. Les frais de conversion de la demande de service représentent la différence entre les frais de réparation payés et les frais de réparation dus. Ces frais seront demandés si l'appareil présente d'autres dommages qu'un bris d'écran. La catégorie de l'appareil est déterminée par le prix de détail de l'appareil suggéré du fabricant, sans subvention ni rabais au moment de l'inscription. Vous pouvez consulter la liste complète des catégories d'appareils à rogers.com/demandeservice. Faites une demande de service en ligne à rogers.com/demandeservice ou composez le 1-855-877-3887. © 2023